

Délibération n° 2019/202

Conseil Municipal du 17 décembre 2019 **N° 35**

**DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC (HORS TERRASSES) - TARIFS 2020**

Chers Collègues,

Je vous propose de fixer les droits de voirie et d'occupation du domaine public (hors terrasses), comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Vacation pour demande d'autorisation de voirie.....	5.78 €
Dépôt de matériaux sur la voirie publique entourés D'une clôture ou non (maximum largeur à occuper 1.20m) Le mètre superficiel à la journée.....	2.27 €
Echafaudage reposant sur le sol ou suspendu en faisant Saillie sur la voie publique (renfermé ou non dans la Clôture de chantier) Le mètre linéaire à la journée.....	2.05 €
Etalage mobile ayant une saillie comprise entre 0.30m au moins et 1.50m au plus Le mètre linéaire annuel.....	8.44 €
Mise en place de nacelle sur voie publique (renfermée ou non Dans la clôture de chantier Le mètre linéaire à la journée	2.05 €
Distributeur d'essence fixe ou mobile, l'unité par an.....	69.19 €
Distributeur automatique autre, l'unité par an.....	31.80 €
Canalisation souterraine affectée à un usage industriel ou Autre et traversant la voie publique (le Conseil Municipal Se réservant le droit de majorer cette tarification selon L'importance de la canalisation en cause).....	138.42 €
Canalisation souterraine affectée à un usage industriel ou Autre, établie longitudinalement sous la voie publique D'un diamètre inférieur à 0.20m Le mètre linéaire annuel.....	2.05 €
D'un diamètre égal ou supérieur à 0.20m Le mètre linéaire annuel.....	4.28 €
Chevalet et panneau mobile à raison d'un chevalet ou Panneau mobile commerce.....	Gratuit
Exposition de véhicule à caractère commercial Le mètre carré annuel.....	15.54 €

Ville de Petit-Quevilly – Délibération n° 2019/202 du 17 décembre 2019 - 2

Publicité, motifs et supports publicitaires à titre provisoire Et dans un but commercial (notamment oriflammes Publicitaires de type "WINDSURF" L'unité par an.....	31.80 €
Benne sur voirie A la journée.....	10.29 €
Gargouille sur trottoir Le mètre linéaire.....	39.56 €
Surbaissé de trottoir Le mètre carré.....	49.48 €
Cabane de chantier A la journée.....	1.64 €
Clôture de chantier (m ² d'occupation du domaine public Délimité entre la clôture de chantier et la limite du Domaine privé) Le mètre carré à la journée.....	0.15 €
Etalement m ² de surface occupée pour remise En sécurité dans immeuble Le mètre carré mensuel.....	4.89 €
Installation de grue Forfait.....	271.32 €

Soit une augmentation de 0.77% des tarifs pour l'année 2020.
Les tarifs désignés ci-dessous sont réduits comme suit :

- Exposition de véhicule à caractère commercial : 10% pour la surface comprise entre 25 et 50 mètres carré et de 20% pour la surface au-delà de 50 mètres carré,
- Autres droits de voirie : 10% pour la partie comprise entre 20 et 100 mètres et de 20% pour la partie au-delà des 100 mètres,
- Toute fraction de mètre étant comptée pour un mètre entier.

Vu l'article L.2121-22, 2° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques ;
Considérant la nécessité de fixer les tarifs des droits de voirie et d'occupation du domaine public (hors terrasses) pour l'année 2020 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- 1/ ADOPTE la proposition précitée ;
- 2/ FIXE les tarifs des droits de voirie et d'occupation du domaine public (hors terrasses) pour l'année 2020 tels qu'établis ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A
L'UNANIMITE

La Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article 2 modifié de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982

La Maire certifie que la présente délibération a été régulièrement notifiée, affichée ou publiée le 24 décembre 2019



Pour expédition certifiée conforme
La Maire,

Charlotte GOUJON